RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Frédéric Lavalette

Tél. : 02 41 87 84 87
Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr
N/Réf : AVI_PLU_PontStMartin_20250415

Objet : Arrêt sur projet de révision du PLU

La Directrice
A Monsieur le Maire
Rue de la Mairie
BP4
44860 PONT-SAINT-MARTIN

Angers, le 22 avril 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier électronique transmis à nos services le 13 février 2025, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, l'arrêt du projet de révision générale du PLU de votre commune.

La commune de Pont-Saint-Martin est incluse dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée viticoles (AOP) « Gros Plant du Pays nantais », « Muscadet » et « Muscadet Côtes de Grandlieu », ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bœuf du Maine », « Bœuf de Vendée », « Pâté de campagne breton », « Brioche vendéenne », « Gâche vendéenne », « Mâche nantaise », « Farine de blé noire de Bretagne » et l'IGP viticole « Val de Loire » suivie des unités géographique (DGC Marche de Bretagne).

L'INAO a été associé à l'élaboration de votre plan d'urbanisme, notamment présent aux réunions des Personnes Publiques Associées et au projet de l'OAP sectorielle du Grand Fief.

Une étude attentive des documents transmis nous amène à faire les observations qui suivent :

1) L'activité agricole représente un secteur économique important sur le territoire communal. Au PLU arrêté, 1340 ha sont classés en zone agricole A.
Trois productions principales sont représentées sur votre territoire :

- *La polyculture-élevage*, qui occupe plus de 780 ha de SAU, avec des exploitations engagées en Agriculture Biologique.
- *Le maraîchage*, qui se développe, avec plus de 100 ha cultivés aujourd'hui. Cette production génère des emplois et dégage de la valeur ajoutée avec cependant des contraintes identifiées, notamment en terme d'insertion paysagère et sur la ressource en eau.
- *La viticulture,* qui est en forte réduction ; deux exploitations viticoles sont encore identifiées sur votre territoire, alors qu'en 2000, la commune comptait 18 vignerons. Sur le millésime 2024 sont revendiqués : 5,5 ha de Muscadet Côtes de Grandlieu, 2,5 ha de Muscadet, 0,7 ha de Gros Plant du Pays nantais et 7 ha de vins IGP Val de Loire.

2) Dans votre PLU, une OAP « Agriculture » a été conçue. Vous affirmez au travers de ce document 3 priorités : le maintien de la vocation agricole d'espaces pérennes, la bonne intégration paysagère des bâtiments agricoles et la mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité. A ce titre, l'INAO souligne l'ambition affirmée de votre PLU en faveur de l'agriculture.

3) L'OAP sectorielle le Grand Fiefs : vous avez associé l'INAO à ce projet pour ce secteur d'une superficie de 2,9 ha en extension urbaine, situé en totalité dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégées Muscadet et Muscadet Côtes de Grandlieu.
En concertation avec la Fédération des Vins de Nantes, l'INAO n'émet pas d'objection à ce projet pour ce secteur en frange du bourg et en continuité des zones pavillonnaires, où sont prévus 150 logements.

Au vu des éléments développés, l'INAO n'émet aucune objection à votre projet de PLU arrêté.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Fabienne POUPARD

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire
SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire
SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr